



Athlétisme

L'organisation du tournoi est sous la responsabilité technique du Délégué technique désigné par l'IAAF

Le CIJF, en collaboration avec l'IAAF, procède à la sélection des pays qualifiés pour participer au tournoi des VIIes Jeux.

La compétition d'athlétisme se déroulera sur 5 jours, sur la période du 6 au 15 septembre 2013, sous la responsabilité technique du délégué technique/représentant de l'IAAF.

Chacune des épreuves composant la discipline athlétisme ne sera maintenue au programme des Jeux que s'il y a au moins huit (8) concurrents, ou équipes, engagés.

a) Format et qualifications

Les qualifications se feront suivant les minimas ci-dessous. Ces performances qualificatives devront être réalisées durant la saison 2012-2013 jusqu'à la date limite des engagements nominatifs des participants. Les athlètes doivent être âgée entre 18 et 35 ans.

Chaque délégation peut engager un maximum de trois (3) athlètes par épreuve sous réserve que ces athlètes aient satisfait aux minimas, dans la période identifiée et dans des conditions régulières d'homologation (compétition officielle, vent favorable < 2 m/s, temps manuels irrecevables jusqu'au 400 m).

Tout Etat ou gouvernement pourra être représenté à cette épreuve en constituant une équipe d'athlètes n'ayant pas réalisé les minimas sous réserve que sa délégation ne dépasse pas deux (2) athlètes féminines et deux (2) athlètes masculins.

Minimas retenus pour les VIIes Jeux de la Francophonie France/Nice 2013 (reconduction des mêmes minima de la précédente édition Liban 2009 sur proposition de l'IAAF)

HOMMES	EPREUVES	DAMES
10''54	100 m	11''94
21''24	200 m	24''24
46''64	400 m	54''94
1'49''	800 m	2'8''5
3'45''	1500 m	4'24''
14'00''	5000 m	16'40''
29'20''	10 000 m	34'30
	100 h	14''34
14''34	110 h	
51''54	400 h	59''64
8'45''	3 000 m steeple	10'40''
2h25'	MARATHON	2h55''
2,15 m	HAUTEUR	1,75 m
7,60 m	LONGUEUR	6,10 m
15,90 m	TRIPLE-SAUT	12,75 m
5,00 m	PERCHE	3,70 m
15,80 m	POIDS	13,50 m
52,00 m	DISQUE	45,00 m
60,00 m	MARTEAU	48,00 m
69,00 m	JAVELOT	46,00 m
7000 pts	DECATHLON	
	HEPTATHLON	5000 pts
40''80	Relais 4 X 100	47''00
3'14''	Relais 4 X 400	3'50''
	Marche 10 Km	55'
1h35'	Marche 20 Km	

NB : Pour rappel, l'âge minimum requis pour la participation des athlètes est de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année des Jeux.

b) Information générale

En fonction des besoins du pays hôte organisateur, un officiel arbitre de grade international certifié par l'IAAF, pourrait être sollicité au moment opportun.

4. Handisport (athlétisme)

1. Rappel

La compétition d'handisport en athlétisme (homme/femme) figurera pour la première fois au programme officiel des VIIes Jeux de la Francophonie au titre des compétitions sportives.

Le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) collabore avec Le Comité international Paralympique (IPC) dans le cadre des préparatifs et de l'organisation des épreuves d'athlétisme handisport des Jeux de la Francophonie.

2. Règlementation et principes de sélection pour l'édition France/Nice 2013

a) Règlementation

La compétition d'athlétisme handisport des VIIes Jeux de la Francophonie comprenant les épreuves retenues à cet effet est organisée selon la règlementation de l'IPC. Toutefois, en concertation avec l'IPC, le CIJF adoptera certaines solutions en tenant compte de l'esprit des Règles des Jeux de la Francophonie.

L'organisation de la compétition est sous la responsabilité technique du Délégué technique désigné par l'IPC.

Le CIJF, en collaboration avec l'IPC, procède à la sélection des pays qualifiés pour participer au tournoi des VIIes Jeux.

La compétition d'athlétisme handisport se déroulera du 6 au 15 septembre 2013, sur 5 jours, sous la responsabilité technique du représentant de l'IPC.

Chacune des épreuves composant la discipline athlétisme ne sera maintenue au programme des Jeux que s'il y a au moins six (6) concurrents, ou équipes, engagés.

Les trois (3) épreuves retenues concernant la compétition d'athlétisme handisport des VIIes Jeux sont :

- H 400 mètres T54
- H saut en longueur F13
- H lancer du disque F32 / 33/34
- F 400 mètres T13

- F saut en longueur F13

- F lancer du disque F40

a) Format et qualifications

Les qualifications se feront suivant les minimas ci-joints. Ces performances qualificatives devront être réalisées durant la saison 2012-2013 jusqu'à la date limite des engagements nominatifs des participants.

Chaque délégation peut engager un maximum de quatre (4) athlètes par **épreuve** sous réserve que ces athlètes aient satisfait aux minimas, dans la période identifiée et dans des conditions régulières d'homologation (compétition officielle, vent favorable < 2 m/s, temps manuels irrecevables jusqu'au 400 m).

Chaque délégation pourra éventuellement prévoir un (1) guide accompagnateur par athlète engagé pour les classifications 12 et 13.

Tout Etat ou gouvernement pourra être représenté à cette épreuve en constituant une équipe d'athlètes n'ayant pas réalisé les minimas sous réserve que sa délégation ne dépasse pas une (1) athlète féminine et/ ou un (1) athlète masculin.

Minimas retenus pour les Jeux de la Francophonie de 2013 (sur accord de l'IPC) :

HOMMES	EPREUVES	DAMES
53"	H 400 mètres T54	
5,25 m	H saut en longueur F13	
F 32 : 9,00 m, F 33 : 14m, F34 : 20m	H lancer du disque F32/33/34	
	F 400 mètres T13	1' 10"
	F saut en longueur F13	4,50 m
	F lancer du disque F40	15,00 m

b) Information générale

En fonction des besoins du pays hôte organisateur, un officiel arbitre de grade international, pourrait être sollicité au moment opportun.